



# Règlement intérieur 2019-2020

## 1) Composition et rôle du Conseil d'Administration (CA)

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnaire de l'association et le garant de son bon fonctionnement. Il délègue la mise en œuvre des actions de l'association aux commissions et se prononce sur leurs propositions (extrait des statuts).

**Ses missions sont les suivantes :**

- Établit le calendrier de l'année (CA, AG, actions principales ...)
- Se réunit régulièrement pour se prononcer sur les propositions des commissions. Au minimum une fois par trimestre ou à la demande de la moitié de ses membres. Le Conseil d'Administration est composé d'un minimum de 4 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale ordinaire (renouvellement tous les 1 an par tiers).
- Assume la responsabilité juridique et financière de l'association
- Veille au bon fonctionnement de l'association
- Veille au respect des échéances de du calendrier
- Délègue aux commissions la mise en œuvre des actions

Les membres élus par l'assemblée générale du 12 octobre 2019 sont :

....  
.....  
....

## 2) Commissions thématiques statutaires

La répartition des rôles pour organiser les activités de l'association se fait au sein de commissions thématiques, qui sont ouvertes à tous les adhérents. Elles sont force de propositions auprès du Conseil d'Administration et prennent en charge la mise en œuvre d'actions décidées par ce dernier, chacune selon leur thématique.

La mise en place et l'organisation des commissions sont décidées par le conseil d'administration : thématiques, rôles de chaque commission, fonctionnement et budget disponible.

Les commissions sont composées d'au moins un membre du Conseil d'Administration et compteront au moins 3 personnes. Ces commissions sont ouvertes aux adhérents.

Un membre du CA sera désigné par commission. Un adhérent pourra être suppléant du premier lien et assister aux réunions du Conseil d'Administration, sans toutefois avoir de droit de vote.

Il est préférable d'être au moins 4 personnes dans les commissions « Vie associative, finances et communication externe » et n'appartenir qu'à une seule de ces 3 commissions. Il est également essentiel de favoriser des groupes d'au moins 4 personnes dans des ateliers qui concernent plus de 15 personnes.

#### **4 COMMISSIONS sont inscrites dans les statuts :**

La commission finances qui assure la gestion financière et comptable de l'association.

##### **Ses missions :**

- Suivi des dépenses et recettes
- Suivi du budget et de sa répartition, élaboration d'un budget prévisionnel
- Gérer les contrats de travail et les déclarations (GUSO, SACEM, ...)
- Réaliser le bilan financier avant l'Assemblée Générale
- Aide et accompagnement des commissions pour la faisabilité économique des projets
- Aide et accompagnement pour les dossiers de demande de subvention

Sont membres de la commission finances pour l'année 2019 2020 : ....(membre du CA), .....(4)

La commission vie associative qui assure les tâches administratives et la communication interne de l'association.

##### **Ses missions :**

- Prépare, organise et anime les réunions de Conseil d'Administration et les AG : interlocuteur des commissions thématiques, la commission propose un ordre du jour et envoie l'invitation aux personnes concernées. Elle rédige aussi les comptes rendus
- Se charge de la communication entre les adhérents de l'association (newsletter, mail ...)
- Gère le fichier des adhérents (suivi des cotisations, coordonnées ...)
- Favorise l'ouverture culturelle : sorties, stages instruments, proposition de playlist... en lien avec les autres commissions

Sont membres de la commission vie associative pour l'année 2019 2020 : ....(membre du CA), .....(4)

La commission Communication externe qui recueille et communique à l'extérieur les informations de l'association en lien avec les commissions.

##### **Ses missions :**

- Fait le lien avec les médias et les partenaires extérieurs
- Gère les réseaux sociaux et le site Internet de l'association
- Veille au bon fonctionnement de la communication en lien avec les autres commissions

Sont membres de la commission communication externe pour l'année 2019 2020 : .... (membre du CA), .....(4)

La commission Festival qui a en charge l'organisation et la mise en œuvre du festival Pic et Zik et Cie

### **Ses missions :**

- S'organise en interne en sous-commissions
- Travaille en lien avec toutes les commissions

Sont membres de la commission Festival pour l'année 2019 2020 : ....(membre du CA),  
.....(4)

### **3) Autres commissions thématiques**

Afin d'assurer toutes les missions de Par Monts et Tempo, l'Assemblée Générale a décidé de mettre en place d'autres commissions thématiques :

#### **Commission Chorale**

##### **Organise et accompagne la vie de la chorale avec ou sans l'École de musique**

Ses missions :

- Gère les dates de concerts
- Faire des devis pour des dates de concerts hors temps scolaires
- Gère les costumes
- Organise des stages
- Prépare les dossiers de demandes de subventions. (en lien avec la commission finances)

Sont membres de la commission chorale pour l'année 2019 2020 : ....(membre du CA),  
.....(4)

#### **Commission Batucada**

##### **Organise et accompagne la vie de la Batucada avec ou sans l'École de musique**

Ses missions :

- Gère les dates de concerts
- Faire des devis pour des dates de concerts hors temps scolaires
- Gère les costumes et instruments
- Organise des stages
- Prépare les dossiers de demandes de subventions. (en lien avec la commission finances)

Sont membres de la commission batucada pour l'année 2019 2020 : ....(membre du CA),  
.....(4)

#### **Commission Musique d'ensemble**

##### **Organise et accompagne la vie de la musique d'ensemble avec ou sans l'École de musique**

Ses missions :

- Gère les dates de concerts
- Faire des devis pour des dates de concerts hors temps scolaires
- Gère les costumes et instruments
- Organise des stages
- Prépare les dossiers de demandes de subventions. (en lien avec la commission finances)

Sont membres de la commission musique d'ensemble pour l'année 2019 2020 : ....  
(membre du CA), .....(4)

Tous les adhérents porteurs de projet, qu'ils appartiennent à une commission ou non, sont invités à se rapprocher de la commission la plus pertinente.

#### **4) Modalités de vote**

Lors des Assemblées Générales : le vote s'effectue à main levée sauf demande expresse d'un membre doté du droit de vote de l'effectuer à bulletin secret. Les suffrages exprimés incluent les votes blancs. Les décisions sont prises à la majorité absolue.

Lors des Conseils d'Administrations : Les décisions seront prises à la majorité des 2 tiers. à main levée sauf demande expresse d'un membre doté du droit de vote de l'effectuer à bulletin secret. Les suffrages exprimés incluent les votes blancs.

Dans le cadre du nouveau fonctionnement collégial, le CA pourra expérimenter les prises de décision en Gestion Par Consentement (GPC).

#### **5) Domiciliation de l'association**

Association Par Monts et Tempo  
Ecole Publique  
07630 – LE BEAGE

#### **6) Cotisations 2019-2020**

Chaque membre doit adhérer à l'association et être à jour ses cotisations pour bénéficier de ses prestations et être assuré par celle-ci. \*

Montant 2019-2020 :

1 personne : 12 euros

2 personnes de la même famille : 17 euros

3 personnes ou plus de la même famille : 20 euros

#### **7) Modification du présent règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur est mis à jour après chaque Assemblée Générale, en fonction des décisions prises. Dernière modification...

Validé par les membres présents à l'Assemblée générale du 12 octobre 2019 à  
Coucouron

SIGNATURE DES MEMBRES DU CA COLLEGIAL :